

le mercredi 8 décembre 2004

10 h

Prière.

M. Sherwood (Grand Bay-Westfield) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à rejeter le projet de loi 55, *Loi sur la restriction des chiens*, et à s'employer activement à légiférer de manière à ce que les propriétaires soient tenus responsables des actes de leurs animaux familiers, en édictant, par exemple, une bonne loi sur les chiens dangereux, qui ne viserait pas de races particulières. (Pétition 4.)

M. Paulin (Restigouche-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens du Restigouche, qui exhortent le gouvernement à faire passer de 5 à 15 le nombre de prises de truite permises dans les cours d'eau du Nouveau-Brunswick. (Pétition 5.)

Pendant les déclarations de ministres, M. Malley invoque le Règlement; il soutient que M. S. Graham, chef de l'opposition, s'engage dans un débat et que, aux termes du paragraphe 40(2) du Règlement, les commentaires sur les déclarations de ministres doivent être brefs.

Le président statue que le rappel au Règlement est bien fondé et rappelle aux parlementaires que les déclarations de ministres et les commentaires à leur sujet doivent être brefs.

M. Lamrock donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 16 décembre 2004, appuyé par M. MacIntyre, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les demandes de financement provisoire, d'emprunts à court terme, d'avances de fonds et d'autorisation d'emprunter des fonds qu'une régie régionale de la santé a présentées au ministère des Finances ou au ministère de la Santé et du Mieux-être depuis le 31 mars 2004.

M. Lamrock donne avis de motion 11 portant que, le jeudi 16 décembre 2004, appuyé par M. MacIntyre, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les mises à jour financières et les états financiers que toute régie régionale de la santé a fournis au ministère des Finances ou au ministère de la Santé et du Mieux-être depuis le 31 mars 2004.

M. Lamrock donne avis de motion 12 portant que, le jeudi 16 décembre 2004, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les factures, les marchés, les lettres d'engagement et les paiements liés à la formation sur les relations avec les médias, à la formation en art oratoire ou à des services semblables fournis par une source privée aux ministres et aux chefs de cabinet des ministres depuis le 31 mars 2004.

M. Lamrock donne avis de motion 13 portant que, le jeudi 16 décembre 2004, appuyé par M. Boudreau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les baux et la correspondance ayant trait aux travaux de rénovation et au coût des travaux de rénovation effectués au bâtiment qui abrite le bureau de Campbellton du ministère des Services familiaux et communautaires, au 7^e étage, 157, rue Water.

M. Murphy donne avis de motion 14 portant que, le jeudi 16 décembre 2004, appuyé par M. Burke, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, la correspondance, les courriels et les rapports relativement à la directive sur les unités économiques au Nouveau-Brunswick.

M. Targett donne avis de motion 15 portant que, le jeudi 16 décembre 2004, appuyé par M. S. Graham, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur le priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, la correspondance, les courriels et les rapports ayant trait au fonds de pension du personnel de la St. Anne-Nackawic Pulp Company échangés avec les ministères, notamment le ministère de la Formation et du Développement de l'emploi, le ministère des Ressources naturelles, Entreprises Nouveau-Brunswick, le ministère des Finances, le ministère de la Justice et le Cabinet du premier ministre depuis juin 1999.

L'hon. M. Green, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre, après la deuxième lecture, reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Holder, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 2 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur les terres et forêts de la Couronne*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 4 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 4, *Loi modifiant la Loi sur le poisson et la faune*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 5, *Loi sur l'Imprimeur de la Reine*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 5 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 5, *Loi sur l'Imprimeur de la Reine*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 6 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 6, *Loi modifiant la Loi sur l'organisation judiciaire*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi électorale*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 7 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 7, *Loi modifiant la Loi électorale*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 8 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 8, *Loi modifiant la Loi sur la Commission d'appel en matière d'évaluation et d'urbanisme*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, il s'élève un débat.

À 12 h 30, la séance est suspendue d'office jusqu'à 14 h.

14 h

Le président de la Chambre reprend le fauteuil.

Le débat reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 9.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 9 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 9, *Loi modifiant la Loi sur les services à la famille*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 10, *Loi sur le curateur public*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 10 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 10, *Loi sur le curateur public*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. C. LeBlanc, appuyé par M. Malley, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. le lieutenant-gouverneur pour le remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)
le 2 décembre 2004

À Son Honneur,
l'honorable Herménégilde Chiasson,
lieutenant-gouverneur de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. C. LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, l'hon. P. Robichaud invoque le Règlement ; il demande que le député de Nigadoo-Chaleur retire le terme «corrompu», qui est non parlementaire. Le député retire le terme.

Le débat se poursuit ; il est ajourné sur la motion de l'hon. M^{me} Dubé.

La séance est levée à 18 h.